

Communiqué pour les médias

Date 11 novembre 2008

R3 : mesure prioritaire de Sierre/Chippis Le Grand Conseil vote un crédit d'engagement de 78.5 millions

(I-VS).- Le Grand Conseil a décidé à l'unanimité d'accorder un crédit d'engagement de 78.5 millions de francs pour l'aménagement du Rhône sur le territoire des communes de Sierre et de Chippis. Cette première phase, dite mesure prioritaire de Sierre/Chippis, s'inscrit dans le contexte global de la troisième correction du Rhône.

Les dégâts potentiels en cas de crue du Rhône dans le secteur Sierre-Chippis sont estimés à un milliard de francs. Cette évaluation ne prend pas en compte les possibles pertes en vies humaines et les atteintes environnementales. Les travaux prévus permettront de sécuriser rapidement le site industriel Alcan, particulièrement important pour l'économie cantonale. Sous réserve de l'évolution des procédures, ils devraient pouvoir débuter dès la fin 2010.

Notes aux rédactions

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser à Tony Arborino, chef de projet de la 3^{ème} correction du Rhône, au 078.648.81.51.

